



SYNDICAT AUTONOME UNSA

des personnels de la Ville de Paris
et des Services annexes

BIENVENUE AU CIA DE DÉCEMBRE 2022 : « UNE PARTIE DE CACHE-CACHE ANNUELLE »

On pensait tous que le solde PR, traditionnellement versé sur la paie du mois de décembre, jusqu'à fin 2018 était flou et injuste ; Mais que dire de son remplaçant le CIA :

- **Les** montants des enveloppes des primes allouées aux directions, aux divisions territoriales, et aux autres services sont classés secret défense.
- **Ce** CIA est décidé, d'une façon ou d'une autre, par la hiérarchie sans entretien préalable de l'agent (Aucune chance pour défendre sa cause).
- **Si** tant est qu'on le sache avant, le montant du CIA est presque impossible à changer avant une date limite de validation définitive.
- **Ce** CIA n'est que rarement justifiable, par la suite, sauf pour ceux ayant des sanctions.
- **Quid** de la sélection des agents "excellents" qui se voient verser un magnifique CIA.
- **N'y** a-t-il vraiment aucun système de quotas entre les agents excellents et ceux passables ?
- **À** la DPE, chez certains c'est un pourcentage, chez d'autres des montants fixes. D'une DT à une autre, les traitements diffèrent. Cherchez l'erreur !!
- **La** majorité des agents n'en comprennent pas le fonctionnement, et la répartition des primes ne peut que paraître arbitraire dans beaucoup de cas.
- **Que** dire de certains agents exemplaires et rendant régulièrement service à leur DT, qui ont perçus un CIA inférieur à leurs collègues, pourtant d'ancienneté identique et avec une évaluation professionnelle annuelle tout à fait similaire.

À moins que la ville de Paris méprise VRAIMENT le dialogue social et les organisations syndicales, Il serait judicieux pour cette Ville de Paris, et notre chère direction la DPE, de communiquer sur ce sujet en toute transparence pour garantir le bien-être au travail à tous ses agents.

**L'UNSA VOUS ECOUTE ET AGIT AVEC VOUS. VENEZ
NOUS VOIR, ON SERA TOUJOURS LÀ POUR VOUS**